



Litige avec un paiement en retard

Par **Aujoland**, le **21/03/2014** à **15:48**

Bonjour,

J'ai été assuré chez assuronline pour un scooter 50 cm3. Au mois de septembre j'ai oublié de payer ma cotisation et ce pendant 3 mois.

L'assurance a fait appel à un service de recouvrement pour mes cotisations non payées. J'ai alors fait 2 règlements différés 1 en janvier l'autre en février Ils m'ont annoncé que j'avais réglé mes échéances mais que j'étais radié de chez eux. Ma cotisation est payée pour jusqu'en août 2014 est ce qu'ils ont le droit.

Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **21/03/2014** à **16:48**

bonjour

Vous avez du recevoir une LR de mise en demeure prévoyant la suspension puis la résiliation de votre contrat. Cette résiliation ne vous exonérait pas du paiement